

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modalités de remboursement des frais de stage en entreprise des élèves

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2011-2012

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 23

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 19/03/2012

Réuni le : 02/04/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la note de service n°93-179 du 24 mars 1993

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte les modalités de remboursement des frais de stage en entreprise des élèves

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voir document joint

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 21

Contre : 2

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Signature

Nom : Abadie

Date : 05/04/2012

Prénom : Alain

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 05/04/2012

PROJET DE DELIBERATION CA 2/4/12

Modalités de remboursement des frais de stage en entreprise des élèves

Vu la note de service n°93-179 du 24 mars 1993

Le Chef d'établissement entendu,

La note de service n°93-179 du 24 mars 1993 précise le cadre du financement des frais d'hébergement, de restauration, de transport et d'assurance des élèves stagiaires en entreprise.

Le Conseil d'administration adopte les modalités de remboursement des frais de stage suivantes, applicables au 1er janvier 2012.

En ce qui concerne l'hébergement (nuit et repas du soir), la réglementation en vigueur n'autorise pas le versement d'une indemnité représentative de frais aux familles des élèves effectuant, dans le cadre de leur scolarité, un stage ou une période de formation en entreprise.

Concernant les frais de restauration, le lycée verse sur justificatifs une allocation égale à la différence entre le montant du prix facturé pour sa restauration, dans la limite de 7,62 €, et le prix du ticket repas élève pratiqué par le lycée. L'élève devra privilégier, s'il en a la possibilité, de se rendre dans un restaurant administratif ou assimilé.

Les dépenses de transport seront remboursées, quelque soit le mode de transport utilisé, sur la base d'un coût moyen d'un billet de train de seconde classe au tarif kilométrique en vigueur réduit de 50%, majoré, une fois par an, du coût d'un abonnement annuel lycéen permettant de bénéficier de 50% de réduction sur les trajets SNCF. La distance sera calculée d'après le site web « ViaMichelin » sur la base du trajet le plus court.

Les demandes de remboursement de frais de stage devront être transmises au service *Intendance* dans un délai de trois mois suivant la fin du stage. A défaut de respect de ce délai, aucun remboursement ne sera accordé.

Acte non transmissible exécutoire dès sa publication.

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2011-2012

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 24

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 19/03/2012

Réuni le : 02/04/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte le compte financier

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 05/04/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 05/04/2012

Date d'accusé de réception de l'autorité de contrôle : 05/04/2012

Date de publication : 05/04/2012

Date d'exécution :

EXECUTION DU BUDGET

DEPENSES		RECETTES	
INTITULES DES CHAPITRES	MONTANT NET DES DEPENSES	INTITULES DES CHAPITRES	MONTANT NET DES RECETTES
PREMIERE SECTION - FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE A1 Activ. éduc. pédago. (RE GEN)	76 952.99	CHAPITRE 70 Ventes prestations de services	3 511.13
CHAPITRE A2 Activ éduc. pédago. (RE SPE)	40 197.72	CHAPITRE 741 Subventions état	286 661.58
CHAPITRE B Viabilisation	111 401.60	CHAPITRE 744 Subvent. collectivités publ.	333 623.29
CHAPITRE C Entretien	65 611.29	CHAPITRE 748 Autres subvent. exploitation	0.00
CHAPITRE D Autres charges générales	80 559.26	CHAPITRE 75 Autres produits gestion cour.	22 993.19
CHAPITRE F Aides et transferts	281 400.76	CHAPITRE 77 Produits exceptionnels	216.84
TOTAL FONCTIONNEMENT	656 123.62	TOTAL FONCTIONNEMENT	647 006.03
CHAPITRE J1 Enseignement technique	30 556.01	CHAPITRE J1 Enseignement technique	30 556.01
CHAPITRE J2 Stages Form. en entreprise	19 696.83	CHAPITRE J2 Stages Form. en entreprise	19 696.83
CHAPITRE J31 Projets artist. ou culturel	4 399.00	CHAPITRE J31 Projets artist. ou culturel	4 399.00
CHAPITRE J32 Projets scient. et technique	200.00	CHAPITRE J32 Projets scient. et technique	200.00
CHAPITRE J38 Autres projets	700.00	CHAPITRE J38 Autres projets	700.00
CHAPITRE L2 Service annexe hébergement	326 186.98	CHAPITRE L2 Service annexe hébergement	327 782.68
CHAPITRE N2 Actions d'animation	3 594.02	CHAPITRE N2 Actions d'animation	3 594.02
CHAPITRE N3 Appariements, voyages, échanges	81 314.39	CHAPITRE N3 Appariements, voyages, échanges	81 314.39
CHAPITRE R4 Financements européens	1 483.86	CHAPITRE R4 Financements européens	1 483.86
CHAPITRE R81 Culture cinématographique	1 634.38	CHAPITRE R81 Culture cinématographique	1 000.00
TOTAL SERVICES SPECIAUX	469 765.47	TOTAL SERVICES SPECIAUX	470 726.79

EXECUTION DU BUDGET

DEPENSES		RECETTES	
INTITULES DES CHAPITRES	MONTANT NET DES DEPENSES	INTITULES DES CHAPITRES	MONTANT NET DES RECETTES
TOTAL DES CHARGES DE LA PREMIERE SECTION	1 125 889.09	TOTAL DES PRODUITS DE LA PREMIERE SECTION	1 117 732.82
Mode de réalisation de l'équilibre Excédent de l'exercice (vrt. à la 2ème sect.)	0,00	Mode de réalisation de l'équilibre Déficit de l'exercice (vrt. de la 2ème sect.)	8 156.27
TOTAUX EGAUX EN RECETTES ET DEPENSES	1 125 889.09	TOTAUX EGAUX EN RECETTES ET DEPENSES	1 125 889.09

EXECUTION DU BUDGET

DEPENSES		RECETTES	
INTITULES DES CHAPITRES	MONTANT NET DES DEPENSES	INTITULES DES CHAPITRES	MONTANT NET DES RECETTES
DEUXIEME SECTION - OPERATIONS EN CAPITAL			
CHAPITRE ZD Dépenses en capital	6 306.87	CHAPITRE ZR Recettes en capital	1 616.91
TOTAL DES DEPENSES EN CAPITAL	6 306.87	TOTAL DES RECETTES EN CAPITAL	1 616.91
Mode de réalisation de l'équilibre		Mode de réalisation de l'équilibre	
Déficit de l'exercice (vrt. à la 1ère sect.)	8 156.27	Excédent de l'exercice (vrt. de la 1ère sect.)	0.00
Augmentation du fonds de roulement	0.00	Diminution du fonds de roulement	12 846.23
TOTAUX EGAUX EN RECETTES ET DEPENSES	14 463.14	TOTAUX EGAUX EN RECETTES ET DEPENSES	14 463.14
TOTAL GENERAL			
TOTAL BRUT DES DEPENSES	1 140 352.23	TOTAL BRUT DES RECETTES	1 140 352.23
A déduire Dépenses Internes (vrt. entre sect.)	8 156.27	A déduire Recettes Internes (vrt. entre sect.)	8 156.27
Excédent ou Déficit		Excédent ou Déficit	
Diminution Stocks Achats et		Diminution Stocks Achats et	
Augmentation Stocks Ventes	230.91	Augmentation Stocks Ventes	230.91
TOTAL NET DES DEPENSES (EGAL AU MONTANT NET DES RECETTES)	1 131 965.05	TOTAL NET DES RECETTES (EGAL AU MONTANT NET DES DEPENSES)	1 131 965.05

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEULLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2011-2012

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 24

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 19/03/2012

Réuni le : 02/04/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration affecte le résultat du compte financier

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 05/04/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 05/04/2012

Date d'accusé de réception de l'autorité de contrôle : 05/04/2012

Date de publication : 05/04/2012

Date d'exécution :

PROPOSITION DE VENTILATION DU RESULTAT DE L'ETABLISSEMENT

RESULTAT DE L'EXERCICE -8 156.27

Edité le 14/03/12

Services concernés	Excédents	Déficits
SERVICE GENERAL		9 117.59
SERVICES SPECIAUX		
L2 Service annexe hébergement	1 595.70	
R81 Culture cinématographique		634.38
TOTAUX	1 595.70	9 751.97
TOTAL GENERAL		8 156.27

* Chapitre sans réserve anormalement avec résultat.

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2011-2012

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 24

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 19/03/2012

Réuni le : 02/04/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 05/04/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 05/04/2012

Date d'accusé de réception de l'autorité de contrôle : 05/04/2012

Date de publication : 05/04/2012

Date d'exécution : 24/04/2012

34402 LUNEL CEDEX

Exercice 2012 - Edition du 05/04/12

D.B.M. n°2

Date résultat du C.A.	N° opér.	N° Ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type opér.	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes					
						Rappels	Modifications	Rappels	Modifications	Totaux	Totaux		
02/04/12	6	1	COMPLEMENT DOT. FONCT. REGION	744 74421	38								
		2		A1 6.		14 737.39	2 000.00		18 547.00	292 983.00		311 530.00	
		3		B	60612		50 000.00	9 000.00					
		4		C	6068		0.00	2 047.00					
		5		D	60641	FONCG	10 200.00	2 500.00					
		6		D	6257		2 508.79	1 000.00					
		7		D	6265		10 000.00	2 000.00					
02/04/12	7	1	REAFPECT. CREDITS GLOBALISES	N2 74118	38								
		2		J31 74118									
		3		N2 6.	CESCS	3 500.00	-2 500.00				4 000.00	1 500.00	
		4		J31 6.	REGDS	0.00	1 280.00				1 150.00	2 500.00	
		5		J31 6.	MVFR	0.00	1 220.00						
02/04/12	8	1	IMMO MATERIEL PHYS. / CHIMIE	A1 6.	31	14 737.39	-1 380.00						
		2		ZD 215	PHYFR	0.00	1 380.00						
						Totaux		18 547.00		18 547.00		3 650.00	

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2011-2012

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 24

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 19/03/2012

Réuni le : 02/04/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage Perpignan 5 au 8 avril 2012. Budget corrigé

Participation élève : 150 €

Lycée / accompagnateurs : 314.80

Assoc. Pêcheur d'Images : 207,20 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 05/04/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 05/04/2012

Date de publication : 05/04/2012

Date d'exécution : 13/04/2012



VOYAGE SCOLAIRE

BUDGET CORRIGE

Lieu :	Perpignan, Palais des congrès + cinémathèque
Responsable du voyage :	Tristan Nédélec
Date départ :	jeudi 5 avril 2012
Horaire :	09:36
Date retour :	dimanche 8 avril 2012
Horaire :	20h30
Classe(s) :	Elèves de seconde suivant l'option facultative cinéma
Thème :	LA VILLE AU CINEMA
Transport :	Bus ou train
Accompagnateur(s) :	T.Nédélec , F.Christol.

PARTICIPATION FINANCIERE ELEVE

NOMBRE D'ELEVES

NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS

RATIO : 1 accompagnateur pour : 14,00 élèves

DEPENSES

Transport

Hébergement

Visites (musées...)

Organisme de voyage (voyagiste)

Assurance annulation collective incluse

Autres : repas

Autres : entrées

TOTAL

dont régie d'avance

RECETTES

Familles

M.D.L.

Etablissement - accompagnateurs

Etablissement - participation

Subvention Région

Autre : Assoc. Pêcheur d'Image

Autre :

TOTAL

EQUILIBRE BUDGETAIRE : OUI

Fait à Lunel, le 16/3

L'enseignant organisateur
T.Nédélec

Accord Proviseur :

Visa Gestionnaire

Visa Agent comptable

Observations :

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2011-2012

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 24

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 19/04/2011

Réuni le : 02/04/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage Londres 17 au 21 mars 2012. Budget corrigé

Participation élève : 363 €

Lycée / accompagnateurs : 790

Lycée / participation exceptionnelle : 350 € prise en charge partielle de 2 élèves non partis pour sanction et oubli CNI.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 05/04/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 05/04/2012

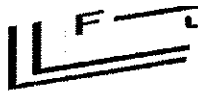
Date de publication : 05/04/2012

Date d'exécution : 13/04/2012

Instruction

Par délégation du recteur et Par délégation du préfet de région

Décision : Validation sans observations



Lycée Polyvalent Régional Louis Feuillade LUNEL
 BP 210 34402 Lunel cedex
 Tel : 04 67 63 51 00 Fax : 04 67 63 55 29
 http://www.louis-feuillade.com

VOYAGE SCOLAIRE

BUDGET EXECUTE

Lieu :	LONDRES
Responsable du voyage :	BERAUD
Date départ :	samedi 17 mars 2012
Horaire :	
Date retour :	mercredi 21 mars 2012
Horaire :	
Classe(s) :	1ères, Tales
Thème :	Découverte de Londres, enquêtes des élèves
Transport :	Avion
Accompagnateur(s) :	2

PARTICIPATION FINANCIERE ELEVE **363,00 €**

NOMBRE D'ELEVES
 NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS **2**

RATIO : 1 accompagnateur pour : 14 élèves

DEPENSES

Transport	11 454,00 €
Hébergement	
Visites (musées...)	
Organisme de voyage (voyagiste)	
Assurance annulation collective incluse	
Autres : repas	
Autres : entrées	
TOTAL	11 454,00 €

RECETTES

Familles	10 314,00 €
M.D.L.	
Etablissement - accompagnateurs	790,00 €
Etablissement - participation annulation 2 familles	350,00 €
Subvention Région	
Autre :	
Autre :	
TOTAL	11 454,00 €

dont régie d'avance

EQUILIBRE BUDGETAIRE : 0,00

Fait à Lunel, le 15/3/12

L'enseignant organisateur

Accord Proviseur :

Visa Gestionnaire

Visa Agent comptable

Observations :

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur créances irrécouvrables

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2011-2012

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 24

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 19/03/2012

Réuni le : 02/04/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la circulaire n°88-079 du 28 mars 1988

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration approuve les adoptions en non valeur présentées

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

voir admissions en non valeur présentées.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 05/04/2012

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 05/04/2012

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Objet : Admission en non valeur créances irrécouvrables

Recouvrement définitivement compromis : débiteur parti sans laisser d'adresse, procès verbal de carence de l'huissier, débiteur au chômage, sans ressources...

Echec du recouvrement amiable et créance inférieure au seuil de poursuites défini par l'EPL

Référence : L'article 47 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 et les paragraphes 4134 et 4135 de la circulaire n°88-079 du 28 mars 1988

Délibération du conseil d'administration du 2 avril 2012 - acte

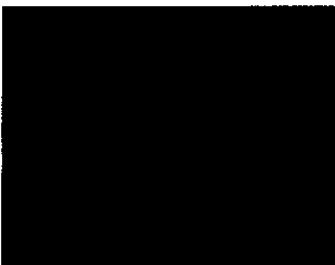
- Pour toutes les créances d'un montant unitaire inférieur aux seuils de poursuites fixés au plan local, la décision fixant les seuils jointe au compte de gestion justifie à elle seule l'irrécouvrabilité de la créance.

- Pour les créances d'un montant unitaire inférieur à 40 €, le motif de l'irrécouvrabilité n'a pas à être annoté sur l'état des créances irrécouvrables.

- Pour les créances d'un montant unitaire compris entre 40 € et 160 €, seul le motif de l'irrécouvrabilité doit être annoté sur l'état des créances irrécouvrables.

- Pour les créances d'un montant unitaire supérieur à 160€, les pièces justificatives attestant l'irrécouvrabilité de la créance doivent être jointes à l'appui du compte de gestion.

Dans le cas où les pièces justifiant de l'irrécouvrabilité de la créance ne sont pas jointes au compte de gestion, elles sont tenues à la disposition du juge des comptes.

<u>Elèves</u>	<u>Nature créance</u>	<u>Montant</u>	<u>Motif irrécouvrabilité</u>
	Frais scolaires forfait 2011	62,00 €	Avis avant poursuite sans suite.
	Frais scolaires forfait 2011	62,00 €	
	Frais scolaires forfait 2010	5,41 €	Frais de recouvrement contentieux élevés pour une créance de faible montant
	Frais scolaires forfait 2010	75,00 €	
	Frais scolaires forfait 2010	75,00 €	
		Chèque sans provision / Sécurité soc. Étudiante 2009	195,00 €

MONTANT TOTAL :

474,41 €

Compte : 67188

Diverses autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

P.J. : 8

CPTÉ RECEPTION COMPTA GENE : 4111/5117

L'agent comptable

Mandat n°

Bordereau n°

Du / /

Ch Cpte

P.M. BERENGUIER

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2011-2012

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 24

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 22/03/2012

Réuni le : 02/04/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Sortie d'inventaire / Mise au rebut d'un véhicule utilitaire Renault Traffic TSX000 Mod. 83 valeur acquisition 5335.72 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 05/04/2012

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 05/04/2012

FICHE D'INVENTAIRE

Année	1993
Compte	2182 - MAT.TRANSP
Division	... - ...

En Euros

Ancienne référence	
--------------------	--

Référence	Date d'entrée	Désignation	Prix unitaire	Nombre	Valeur	Durée
Aj00002V	11/01/1993	RENAULT TRAFIC	5 335,72	1	5 335,72	5
Marque : RENAULT Type : TRAFIC Série : TSX000 Fournisseur : A. CLAVEL Caractéristiques : MOD. 83 Observations : AJ3V			Réaffectations	0	0,00	
			Sorties	0	0,00	
			Stock	1	5 335,72	
			Dépréciations subies		5 335,72	5
			Valeur nette		0,00	

Situation

- Localisation : ... -

- Nature de biens : ... -

- Crit 1 : ... - ...

- Crit 2 : ... -

Mandat

- Numéro : 31

- Date : 11/01/1993

Prise en charge

- Date : 11/01/1993

- Responsable : INT - INTENDANC

- Emargement :

Sorties

Date	Nombre	Motif

Réaffectations

Date	Nombre	Référence

Financements

Compte	Montant	Origine
1312	5 335,72	

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2011-2012

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 24

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 19/03/2012

Réuni le : 02/04/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Acceptation don d'une famille : 20€. Reliquat compte restauration

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 05/04/2012

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 05/04/2012

Instruction

Par délégation du recteur et Par délégation du préfet de région

Décision : Validation sans observations